

# COMMUNE d'ABSCON

Centre Administratif – 1, rue Louis Pasteur – 59215 ABSCON  
Téléphone : 03.27.36.33.99 – Télécopie : 03.27.36.38.80 – Courriel : abscon.mairie@wanadoo.fr

## ACCUEIL DE LOISIRS OCTOBRE 2024, FEVRIER, AVRIL, JUILLET et AOUT 2025 Pour les 3 à 5 ans



### PROJET ÉDUCATIF

#### I – PRÉSENTATION DE L'ORGANISATEUR

La Commune d'Abscon, collectivité territoriale dépendant de l'arrondissement de Valenciennes organise pendant certaines périodes scolaires des Accueils de Loisirs pour les enfants de 3 à 5 ans de la commune en priorité.

Une volonté municipale très forte s'est axée sur la tranche d'âge des 3/5 ans avec notamment la signature d'un Contrat Petite Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Valenciennes transformé en Contrat d'Enfance Jeunesse (CEJ), ce qui a permis une augmentation des créneaux d'ouverture pour les Accueils de Loisirs des maternels.

Les enfants accueillis durant ces périodes auront atteint au minimum leurs 3 ans et n'auront pas encore atteint leurs 6 ans et ils seront répartis en classe d'âge, selon leur nombre.

L'Accueil de Loisirs de juillet fonctionnera du Lundi 07 au vendredi 25 de 9 h 00 à 17 h 00. Cependant, un accueil sera organisé pour les enfants dont les parents travaillent de 8 h 00 à 9 h 00 le matin et de 17 h 00 à 18 h 00, ces horaires pouvant être modifiés exceptionnellement lors de sorties programmées.

Les repas seront pris au restaurant scolaire jouxtant l'école maternelle Jules Ferry, lieu d'accueil et de rendez-vous des enfants ou à la salle des fêtes aménagée pour l'occasion, selon le nombre d'enfants inscrits.

De plus, pour la vingtième année consécutive, des Accueils de Loisirs auront lieu pendant les petites vacances scolaires d'avril et août et pour la dix-neuvième fois en février 2025.

Ces Accueils de Loisirs rentrent donc dans le cadre du Contrat Petite Enfance signé fin 2005 entre la CAF de Valenciennes et la commune d'Abscon, alors que la nouveauté 2007 sera reconduite avec l'ouverture également des 3/5 ans sur la période de Toussaint du **lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2024**, soient 9 demi-journées, le fonctionnement étant prévu de 13 h 30 à 17 h 30. L'Accueil de Loisirs du mois d'Août sera étendu à la journée complète (9 h 00 à 17 h 00 avec cantine le midi au restaurant scolaire).

La vocation principale de la commune d'Abscon est d'organiser des loisirs et des vacances pour tous les enfants de la commune, sans aucune discrimination et leur permettre de découvrir leur commune, par le biais d'associations locales, mais également les curiosités environnantes et ainsi contribuer à faire des enfants les citoyens de demain.

Pour cela, il leur faudra aborder des thèmes comme l'environnement, le respect des règles, l'hygiène corporelle et alimentaire et bien sûr adapter les activités au rythme des enfants en tenant compte de la sécurité physique, affective et morale de chacun d'entre eux.

## **II – OBJECTIFS EDUCATIFS**

Les activités de loisirs faisant partie intégrante du développement de l'enfant, la Municipalité tend, au fil des ans, à adapter ses structures en fonction des besoins et des intérêts des enfants.

**Ainsi, se fixe-t-elle d'atteindre les objectifs suivants :**

- ⇒ Favoriser l'épanouissement personnel des enfants au travers des temps de vacances
- ⇒ Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect et le besoin des caractéristiques de chaque âge (initiative, créativité, responsabilité)
- ⇒ Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité
- ⇒ Permettre à l'enfant de développer son esprit critique de manière constructive, faire des choix
- ⇒ Favoriser la pratique d'activités physiques, sportives et surtout artistiques par des créations
- ⇒ Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie
- ⇒ Favoriser les liens intergénérationnels

## **III - MOYENS MIS À DISPOSITION**

### **Humains :**

- Pour l'Accueil de Loisirs de juillet :

La prévisionnelle d'effectifs étant de **80** enfants environ pour les 3/5ans, il y aura **une Directrice** pour l'Accueil de Loisirs pour les maternelles en juillet.

Le nombre d'animateurs est fixé à environ **12** afin de respecter la réglementation de 1/8 pour les groupes d'enfants de moins de 6 ans. Les animateurs viendront en priorité de la commune d'Abscon si possible et devront être, soit diplômés BAFA, soit stagiaires. Le reste du recrutement des animateurs sera complété par des personnes d'autres communes dans les mêmes conditions (diplômés BAFA ou stagiaires).

**6** agents de service seront également mis à disposition pour le service de restauration et le nettoyage des lieux de vie.

- Pour les Accueils de Loisirs des petites vacances :

Le nombre d'animateurs dépendra du nombre d'enfants inscrits, tout en respectant la réglementation en vigueur, mais la municipalité a décidé de fixer le nombre limite d'enfants à **60** pour la Toussaint, **60** pour février et avril, **80** pour juillet et **60** pour août. Il n'y aura pas d'accueil aux vacances de décembre pour les maternels.

### **Locaux :**

Les locaux utilisés pour l'accueil des enfants seront principalement l'école maternelle Jules Ferry, y compris la salle polyvalente de l'école. Un courrier sera envoyé à la directrice pour définir les principes d'utilisation avec rédaction d'une convention (reconduction annuelle) et état des lieux préalable et en fin d'exercice.

En plus de l'école avec la cour, seront mis à disposition la salle des sports, le terrain de football et le plateau sportif, avec un caractère prioritaire, alors que sont exploitables également des zones comme les anciennes friches, les abords du plateau sportif et ceux près de la salle des fêtes qui sont des endroits herbeux.

La salle Gilbert Défossé sera également un lieu utilisable selon les besoins ainsi que la médiathèque.

### Financiers :

Le budget d'activités sera établi par vote du conseil municipal et transmis à l'équipe de direction (1 directrice) de l'Accueil de Loisirs, en répartissant les différents secteurs (activités, transports, matériel, alimentation...). Le budget est basé sur 80 enfants maximum avec un budget distinct pour les sorties et activités, les transports, l'alimentation et le matériel pédagogique.

### Matériel :

La Municipalité mettra à disposition le matériel nécessaire, qu'il soit sportif ou pédagogique ; les demandes d'achat seront transmises par l'équipe de direction (la directrice) en fonction des projets d'animation définis par le personnel d'encadrement.

## IV - MÉTHODES D'INSCRIPTION

Afin d'inscrire l'enfant, la famille doit remplir dans les délais impartis la fiche de renseignements (avec les informations médicales) dûment complétée. Sur ces feuilles de renseignements données aux familles figurent les modalités tarifaires (prix en fonction des revenus familiaux, dates de règlement limite), les dates et horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs.

## V – METHODES DE TRAVAIL

Le présent projet est remis à l'équipe de direction afin que le projet pédagogique puisse être élaboré.

### Recrutement des animateurs :

Après entretien individuel et en accord avec l'équipe de direction et l'organisateur, l'animateur (rice) sera embauché(e) de manière contractuelle par la commune pour son Accueil de Loisirs en précisant les dates de fonctionnement par l'arrêté municipal qu'il (elle) devra signer, fixant également le salaire brut.

### Préparation des équipes :

Afin de préparer au mieux les activités, des temps de réunion seront mis en place, permettant de créer l'osmose entre les divers groupes, des temps de travail communs, d'apprendre à connaître son ou sa collègue en essayant de progresser à son contact, mais aussi de pouvoir travailler dans le même sens que les projets éducatif et pédagogique. Pour ce faire, un règlement intérieur sera créé afin d'avoir les mêmes réponses aux mêmes questions.

### Évaluation du degré d'atteinte des objectifs :

Une évaluation du fonctionnement et du degré d'atteinte des objectifs généraux sera remise à Monsieur le Maire ou à son adjoint, à la fin de l'Accueil de Loisirs. Pour en arriver là, il faudra des temps de formation (entre animateurs ou entre animateurs et direction), une implication totale de chacun pour remplir son rôle et des temps de bilan individuel et collectif (2 bilans individuels à mi-parcours et à la fin pour juillet ainsi que des réunions collectives), sans oublier la fiche d'évaluation individuelle.

Fait à ABSCON, le 26 Juin 2024,

pour Le Maire,

L'Adjoint

Jean-Richel FOURMAUX

Patrick KOWALCZYK

# COMMUNE D'ABSCON

## ACCUEILS DE LOISIRS OCTOBRE 2024, FEVRIER, AVRIL, JUILLET et AOUT 2025

Pour les 3 à 5 ans



### PROJET PÉDAGOGIQUE



#### I – FONCTIONNEMENT GENERAL

La Municipalité d'Abscon organise en juillet un Accueil de Loisirs accueillant les enfants de 3 à 5 ans. Cet Accueil Petite Enfance (de **quatre vingts enfants** au maximum) se déroulera du **Lundi 07 au Vendredi 25 Juillet 2025** et sera étendu aux petites vacances d'octobre 2024, de février, avril et août 2025 :

**Toussaint : du Lundi 21 au jeudi 31 Octobre 2024. (60 enfants)**

**Février : du Lundi 10 au vendredi 21 février 2025. (60 enfants au maximum)**

**Avril : du Lundi 07 au vendredi 18 Avril 2025. (60 enfants au maximum)**

**Juillet : du Lundi 07 au vendredi 25 Juillet 2025. (80 enfants au maximum)**

**Août : du Lundi 28 Juillet au vendredi 08 Août 2025. (60 enfants au maximum)**

Les Accueils de Loisirs **d'octobre 2024, février et avril 2025** fonctionneront de **13 h 30 à 17 h 30**, du lundi au vendredi dans les locaux de l'école maternelle Jules Ferry, avec peut-être une extension envisagée à la journée.

Pour les Accueils de Loisirs de **Juillet et Août 2025**, c'est un fonctionnement à la journée de **9 h 00 à 17 h 00** avec un accueil (garderie) mis en place à partir de 8 h 00 le matin et de 17 h 00 à 18 h 00 le soir, pour les enfants dont les parents travaillent en juillet et en août. Une extension sur le mois d'avril est envisagée à la journée complète avec cantine le midi.

Les enfants prennent le repas du midi au restaurant scolaire en juillet (ou à la salle des fêtes selon le nombre d'inscrits) et août (sauf en cas de sorties programmées) et en prévision sur avril. Un goûter est également prévu vers 16 h 00 – 16 h 30.

Les animateurs sont tenus d'être présents à 8 h 30 au plus tard à l'école Jules Ferry en juillet et août (les animateurs chargés de l'accueil – garderie arriveront pour le début de l'accueil à 8 h 00) et 13 h 00 pour les Accueils des petites vacances, pour les préparatifs.

Les locaux utilisés seront donc l'école maternelle Jules Ferry avec la salle polyvalente (salle de jeux), ainsi que trois salles de classe et tout le bloc sanitaire (toilettes adaptées à l'âge et à la taille des enfants, ainsi que lavabos et systèmes pour s'essuyer les mains).

Les enfants auront accès également à la cour de l'école avec ses jeux en conformité, au préau, au dortoir équipé de 60 lits et donc le restaurant scolaire situé juste à côté.

Même si les 3/5 ans sortent, à priori, moins souvent des locaux, ils auront accès au terrain de football, au plateau sportif, à la salle des sports et même à l'école Marius Assez pour des besoins ponctuels (jeux communs, intégration avec les enfants des primaires, découverte de leurs futurs locaux scolaires par le biais d'activités éducatives et ludiques, volonté de dépaysement pour travailler leur autonomie) surtout lors des petites vacances.



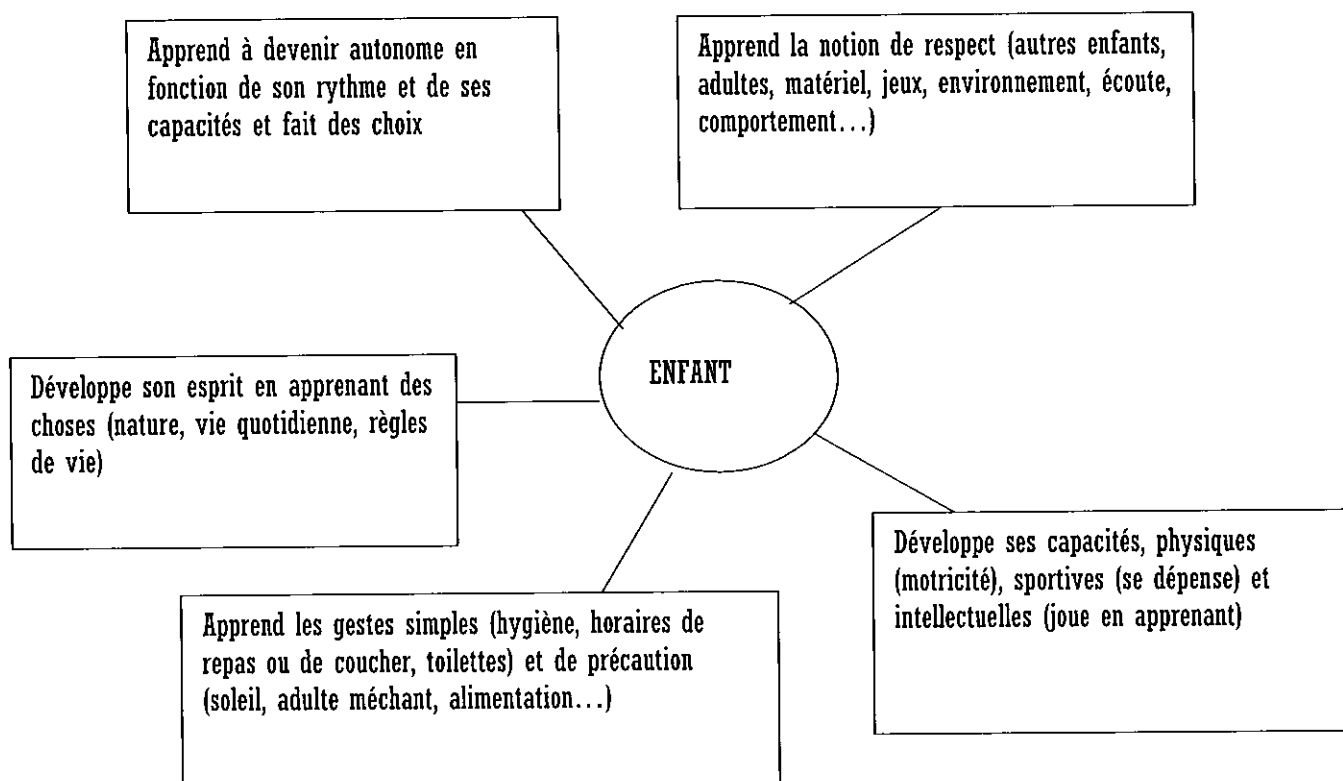
## II – LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### a) La ville souhaite pour ces Accueils de Loisirs :

- Une utilisation maximum des infrastructures mises à disposition
- Permettre aux jeunes de mieux se distraire
- Dynamiser l'ensemble des activités proposées
- Favoriser un sentiment de bien-être chez l'enfant

### b) Les objectifs de la municipalité et de l'équipe d'animation :

- Renforcer une dynamique par le biais d'activités éducatives, sportives et créatives sans oublier les sorties diverses.
- Favoriser à travers les actions de qualité, la relation entre l'enfant et l'équipe d'animation
- Favoriser au maximum l'écoute des jeunes et la socialisation par la vie en collectivité.
- Faire découvrir sa commune à l'enfant par le biais d'associations locales
- L'enfant est au centre de tout ; il est donc **acteur** de ses vacances malgré son jeune âge



L'enfant est donc au centre de tout, c'est pour cela qu'on doit prendre en compte ses idées, ses remarques, ses critiques, ses besoins et ses attentes, tout en lui laissant le choix de certaines choses, dans la limite du possible.

Certes, il est parfois difficile dans une dynamique de groupe de réaliser les choix individuels, mais cela demande un gros travail d'animation de la part de l'équipe pédagogique, en rappelant que l'animateur est considéré par l'enfant comme son modèle (réalisable surtout sur les Accueils des petites vacances).

Il faudra donc tenir compte des performances physiques de l'enfant selon son âge, voir s'il a besoin de repos et c'est pour cette raison que les Accueils de Loisirs des petites vacances fonctionnent, en général, uniquement les après-midi et que les siestes sont proposées aux maternels en juillet et août.

### c) Pour ce faire, l'équipe d'animation sera composée :

- D'un(e) directeur (rice) à chaque période (selon le nombre d'enfants)
- De 8 animateurs diplômés B.A.F.A. (en juillet et selon le nombre d'enfants inscrits sur les autres périodes)
- De 4 animateurs stagiaires (en juillet et selon le nombre d'enfants inscrits sur les autres périodes)
- D'un personnel de service (ménagères)
- D'agents techniques de la Commune

d) L'équipe d'animation disposera :

**Pour équipement :**

- D'un matériel ludique, éducatif, pédagogique, sportif et de motricité, adapté à la Petite Enfance
- D'une ligne téléphonique et de fournitures diverses
- Du mobilier adapté à la Petite Enfance (tables, chaises, armoires) et de choses spécifiques (jeux)

**Pour la mise en place des Accueils de Loisirs :**

➤ Pour la préparation et le bon déroulement des Accueils de Loisirs, des réunions sont prévues avant, pendant et après le temps d'accueil des enfants. Des réunions sont effectuées en fin de journée afin d'élaborer un bilan permettant de rectifier, modifier, revoir certains éléments et préparer la journée du lendemain.

Des temps de formation sont également prévus en particulier sur la connaissance de la petite enfance (temps d'échanges entre animateurs et direction, documents mis à disposition)

➤ Les enfants seront répartis en 3 ou 4 groupes de 15 à 20 enfants (selon le nombre total d'inscrits) pour juillet et resteront basés à l'école Jules Ferry. Des activités seront proposées dans les groupes mais seront aussi mises en place des activités à la carte pour permettre aux enfants de choisir selon leurs envies, leurs affinités et afin de respecter le fait de les laisser faire des choix.

Des sorties seront prévues pour permettre aux enfants de voir autre chose et seront éducatives, culturelles, ludiques et adaptées. Sur les petites vacances, les enfants seront répartis par groupes de 10 à 16 avec le nombre d'animateurs en conséquence, mais cela dépendra du nombre exact d'enfants inscrits. Il y aura aussi des sorties !

### **III – REpondre aux Objectifs suivants**

- ☞ **L'Accueil de Loisirs Petite Enfance doit offrir aux jeunes enfants des loisirs adaptés à leurs besoins, leurs désirs, leurs capacités afin qu'ils passent de bonnes vacances.**  
Les enfants doivent se sentir en sécurité au sein de la structure et au sein de l'équipe d'animation. En aucun cas, leur sécurité affective, physique ou psychologique ne doit être mise en danger.
- ☞ **L'Accueil de Loisirs doit favoriser les relations entre enfants, animateurs, direction, parents, intervenants extérieurs, élus municipaux, personnels de service...**
- ☞ **L'équipe d'encadrement contribue à la réussite du projet : chacun doit se montrer responsable, dynamique, de bonne humeur, compétent, disponible, à l'écoute de l'enfant.**  
Cela permettra le bon déroulement de l'Accueil de Loisirs puisqu'un climat de confiance, d'entraide, de franchise, d'échanges sera installé. Tout cela se ressentira au niveau des enfants.
- ☞ **Les activités proposées aux enfants leur permettront d'être constamment en situation de création, de recherche, de découverte. Tout devra donc être mis en œuvre en fonction des désirs, des possibilités des jeunes afin qu'ils puissent s'exprimer librement, créer, innover et surtout participer activement en faisant des critiques (selon leur âge bien sûr) et des choix. L'enfant doit être « acteur de ses vacances ». Il s'agit de favoriser l'épanouissement, l'expression, la communication grâce aux jeux, aux règles de vie et au respect.**
- ☞ **Il ne faut surtout pas sous-estimer les activités manuelles avec la partie création et développement des capacités motrices pour enregistrer et reproduire une activité demandée. Il faudra voir aussi pour mettre en place une activité manuelle libre où, l'enfant ayant à sa disposition diverses choses, pourra les utiliser selon son humeur sans résultat imposé, en laissant complètement libre court à son imagination, sans demande de résultat. Ce sera son œuvre !**
- ☞ **L'initier au fait de donner son avis et de savoir le prendre en compte (sous forme de geste, de mouvement d'humeur, de sourires, car il est évident que l'enfant ne va pas forcément pouvoir dire si cela lui plaît ou non). Ce sera une manière de le respecter en lui montrant que son avis est important et qu'il a le droit de faire passer des messages auprès des animateurs (démocratie).**
- ☞ **Il devra être pris en compte le fait qu'il va devoir s'acclimater à un monde d'adultes et il va falloir lui faciliter le passage aux différentes étapes de la vie, à commencer par le fait de jouer avec des enfants plus grands que lui, à la grande école par exemple. C'est le début des liens intergénérationnels puisqu'il sera confronté aux adultes à la cantine, aux animateurs, aux intervenants extérieurs et il faut le familiariser avec ce monde nouveau pour lui, tout en sachant le mettre en garde contre les choses négatives (se protéger des gens méchants en n'étant pas « ouvert » au premier venu sans être sauvage, savoir se protéger de la**

chaleur, du froid ou même lui prouver l'intérêt de manger équilibré et à heures régulières, ou l'importance de l'hygiène et ce que c'est). Bref, lui apprendre la vie !

## IV – ACTIVITÉS ET MODE D'ÉVALUATION

### a) Les activités privilégiées :

Pour cela, les animateurs définiront eux-mêmes lors des premières réunions de préparation de l'A.L.S.H. le profil d'activités qu'ils désireront mettre en place afin de répondre à d'autres objectifs intermédiaires que nous fixerons ensemble tels que :

- ⇒ découvrir de nouvelles activités tout en respectant l'environnement et ... son voisin
- ⇒ vivre en collectivité et s'exprimer individuellement (hygiène de vie, relations entre individus, s'affirmer au sein d'un groupe...)
- ⇒ guider les enfants dans l'apprentissage de la solidarité, la justice, le respect, la liberté, la démocratie...
- ⇒ travailler sur des thèmes ponctuels selon les périodes d'ouverture (Halloween, Pâques, le carnaval), mais surtout sans se cantonner dans un thème qui bloquerait toute initiative.
- ⇒ règles de vie (poubelles, lavabos, toilettes, lavage des mains avant manger, ce que l'on doit faire et ce que l'on ne peut pas faire, tout en expliquant pourquoi afin de ne pas juste mettre une interdiction)
- ⇒ créer des moments dits libres (ateliers d'activités comme pâte à modeler ou pâte à sel, puzzles, dessins, histoires au moment de l'accueil, aux temps calmes) et des petites « récréations » où les enfants n'auront pas de jeux proposés mais seront en détente libre et donc feront ce qu'ils veulent sous surveillance bien entendu. (et évaluer leur degré d'autonomie, qui est « meneur »).
- ⇒ Ne pas oublier une journée type qui se compose de petits jeux, de jeux collectifs (intérieurs et extérieurs), d'activités manuelles, de chants (pourquoi pas proposés par les enfants de temps en temps) et de les habituer petit à petit aux plus grands (jeux avec les enfants plus âgés, ou rencontre avec les personnes du 3<sup>ème</sup> âge).

Exemple de profil d'activités : jeux intérieurs, extérieurs, activités manuelles, sorties, grands jeux (de découverte, sportifs...), jeux de kim (pour développer les 5 sens ou le goût), activités dramatiques, théâtrales.

### b) L'évaluation :

Les animateurs stagiaires seront évalués à différents moments du mois de juillet ; trois évaluations seront prévues et ce, à partir d'un document énumérant différents items tels que le savoir, le savoir-faire, le savoir être (1 au début de l'A.L. afin de faire le point et savoir si l'animateur se sent prêt, 1 à mi-parcours pour voir si tout est cadré et 1 à la fin pour voir la progression ou non et l'autoévaluation de l'animateur).

Les animateurs seront également évalués et suivis sur le terrain. En effet, la directrice ou son adjointe forme les stagiaires en les conseillant, en les guidant, en répondant à leurs attentes...de façons théoriques mais aussi pratiques. Des bilans quotidiens seront faits de manière collective ou individuelle en alternance, un cahier sera demandé afin de suivre les impressions de l'animateur selon les journées de travail et des moments libres seront laissés afin de laisser l'animateur se poser des questions, aller au devant des autres pour apprendre ou pour se documenter, sans oublier les demandes de réalisations d'objectifs à atteindre.



Fait à ABSCON, le 26 Juin 2024

Pour l'Accueil de Loisirs,  
Le Directeur,

Christophe VALANSOMME

